

Eléments pour une politique culturelle de la diversité paysagère dans la région Rhône-Alpes / *Elements for a cultural policy to preserve landscape diversity in the Rhône-Alpes region*

Michel Rautenberg

Résumé

La prise en compte du paysage par le législateur français et par les services de l'Union européenne passe par la revalorisation de valeurs patrimoniales aussi diverses que les espèces domestiques locales, les produits de terroirs et les pratiques traditionnelles. Cette revalorisation peut être à l'origine d'activités nouvelles relevant notamment du tourisme culturel. L'analyse s'appuie sur des cas concrets sélectionnés

Abstract

Consideration of the landscape by both the French legislator and the services of the European Union concerns reasserting the value of various forms of cultural heritage ranging from local domestic species and agricultural products to traditional customs. This process may also give rise to new activities, notably in the field of cultural tourism. The analysis is based on examples from the regions of Ardèche and Savoy.

Citer ce document / Cite this document :

Rautenberg Michel. Eléments pour une politique culturelle de la diversité paysagère dans la région Rhône-Alpes / *Elements for a cultural policy to preserve landscape diversity in the Rhône-Alpes region*. In: Revue de géographie de Lyon, vol. 69, n°4, 1994. Paysage : Le mot et la chose. pp. 319-324;

doi : 10.3406/geoca.1994.4273

http://www.persee.fr/doc/geoca_0035-113x_1994_num_69_4_4273

Document généré le 24/03/2016

Michel RAUTENBERGDirection Générale des Affaires
Culturelles Rhône-Alpes

Éléments pour une politique culturelle de la diversité paysagère dans la région Rhône-Alpes

RESUME :

La prise en compte du paysage par le législateur français et par les services de l'Union européenne passe par la revalorisation de valeurs patrimoniales aussi diverses que les espèces domestiques locales, les produits de terroirs et les pratiques traditionnelles. Cette revalorisation peut être à l'origine d'activités nouvelles relevant notamment du tourisme culturel. L'analyse s'appuie sur des cas concrets sélectionnés en Ardèche et dans les Savoie.

MOTS-CLES :

Paysage, législation paysagère, patrimoine, produits de terroir, tourisme culturel, Rhône-Alpes, Savoie, Ardèche.

ABSTRACT :

Consideration of the landscape by both the French legislator and the services of the European Union concerns reasserting the value of various forms of cultural heritage ranging from local domestic species and agricultural products to traditional customs.

This process may also give rise to new activities, notably in the field of cultural tourism.

The analysis is based on examples from the regions of Ardèche and Savoy.

KEY WORDS :

Landscape, landscape legislation, cultural heritage, local agricultural products, cultural tourism, Rhône-Alpes, Savoy, Ardèche.

A mesure que les conséquences de la déprise agricole se font sentir, que l'industrialisation de l'agriculture uniformise de vastes zones autrefois tournées vers la polyculture ou l'élevage, à mesure que l'urbanisation s'étend au delà des agglomérations urbaines, des paysages, éléments constitutifs et reconnus de l'identité de nombreux pays et régions¹, semblent disparaître. De plus en plus on cherche à préserver ces éléments constitutifs de la diversité d'un monde rural dans lequel la plupart de nos contemporains ont encore quelques racines : la notion de patrimoine est devenue incontournable pour évoquer les enjeux de la gestion du paysage rural. Cette toponymie patrimoniale du paysage, qui vient longtemps après une naissance plutôt parrainée par l'esthétique et la création artistique du Quattrocento, se décline en deux figures : le paysage se lie à l'histoire pour exprimer la complexité et la richesse des cultures humaines ; l'aménageur partage, plus souvent qu'avant, avec le chercheur le souci de préserver cette diversité, de la transformer en ressource pour le développement économique et social. Préserver les paysages devient un moyen de résister à l'envahissement des modèles uniformisateurs qui transforment le citoyen en consommateur, pour peu que cette politique de préservation s'accompagne d'une véritable pédagogie du respect de l'environnement biologique et culturel. Dans cet article, mon objectif est de déchiffrer une voie qui, pour n'être pas totalement neuve, ne connaît toutefois un fort développement que depuis peu de temps : aux politiques de protection traditionnelles qui ont été appliquées dans les pays occidentaux depuis près d'un siècle, se substitue aujourd'hui une démarche plus pragmatique, qui part d'une prise en compte culturelle des paysages et de l'environnement pour s'inscrire dans des projets globaux de développement.

sèches méditerranéennes, dégradation du cadre de vie favorisant l'exode rural... L'hypothèse est faite que la qualité des espaces ruraux, mise en danger par la déprise, deviendra, dans un avenir immédiat, l'un des principaux enjeux du développement. Or, la détérioration des paysages aurait pour conséquence de nuire au tourisme, le tourisme diffus, souvent de proximité, le tourisme vert et le tourisme culturel, bref ce qu'on nomme aujourd'hui le "tourisme doux" qui aura une part de plus en plus grande dans l'équilibre économique et social du monde rural européen.

Autre élément d'actualité significatif de cette prise de conscience : la circulaire du 21 novembre 1994, pour l'application du décret du 11 avril relatif aux directives de protection et de mise en valeur du paysage, indique explicitement que les critères qui doivent être pris en compte pour déterminer la dimension "remarquable" d'un paysage peuvent être liés *autant à ses composantes géographiques ou visuelles qu'à son contexte historique ou culturel*. Contrairement à la loi du 2 mai 1930, votée à une époque où la protection de la nature s'inspirait largement de la réglementation en vigueur pour le patrimoine monumental³, ces directives s'attachent à protéger les structures paysagères d'un territoire qui reste par ailleurs régi par les règles de droit commun en matière d'urbanisme et d'environnement. Nous ne sommes plus à l'époque où les administrations se contentaient de créer quelques procédures, sans trop se soucier de leur effet sur le terrain. L'Etat fournit un cadre juridique et réglementaire, parfois il apporte une contribution financière, mais en matière de protection, la balle est aujourd'hui dans les mains des usagers et des gestionnaires.

Cette orientation, qui privilégie la gestion sur la protection, commence à être évoquée au ministère de la Culture dans le domaine du patrimoine rural. La réflexion part du même constat : la multiplication des mesures de protection, des zones à réglementation spécifique, ne permet pas de résoudre correctement le problème de la préservation du patrimoine tant que celui-ci n'est pas intimement associé à la gestion quotidienne du cadre de vie. La seule politique véritablement efficace serait d'intégrer, pour l'essentiel, le patrimoine dans le droit commun, à l'exclusion de quelques éléments bien identifiés, particulièrement fragiles ou symboliques. Le véritable enjeu est aujourd'hui de donner la priorité à une prise de conscience sociale, politique, économique la plus large possible. C'est un enjeu de gestion patrimoniale, mais c'est, en amont, un enjeu scientifique qui demande à ce que l'on étudie les représentations

UNE PRISE EN COMPTE POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE RECENTE

Une étude récente réalisée par la direction régionale de l'agriculture et de la forêt sur la déprise agricole en Rhône-Alpes² retient principalement, pour analyser les enjeux présents et à venir sur le monde rural, des indicateurs d'évaluation portant sur les dimensions patrimoniales et paysagères. L'étude part du constat que la déprise agricole menace la richesse économique, patrimoniale et sociale du monde rural : disparition de certains biotopes liés, par exemple, à l'élevage en haute montagne, développement d'un paysage uniformément forestier en moyenne montagne, menaces sur la richesse pédologique à la suite des incendies ou de l'érosion dans les montagnes

1 - Jacques Bethemont (ed), L'avenir des paysages ruraux européens. Entre gestion des héritages et dynamique du changement. Programme Rhône-Alpes de recherche en sciences humaines, 1994.

2 - "Déprise agricole en Rhône-Alpes, typologie et enjeux", Présage, DRAF Rhône-Alpes, mars 1994.

3 - Lefeuvre, J.C., "De la protection de la nature à la gestion du patrimoine naturel", in Jeudy (dir), Patrimoines en folie, Paris, 1990.

sociales, les modes de production, d'appropriation et de transformation des paysages parce que les usagers auront les premiers en charge leur protection. A partir de deux rapports officiels, remis en 1994 au ministre de la Culture, et de quelques exemples pris principalement en Rhône-Alpes, nous tenterons de montrer qu'aujourd'hui une politique du paysage est aussi une politique économique et culturelle qui réintègre le patrimoine, dans ses définitions les plus larges, au cœur de la politique d'aménagement du territoire⁴.

Le rapport *Une politique pour le patrimoine culturel rural* rédigé par Isac Chiva⁵ débute par une définition du patrimoine rural très large, englobant tout ce qui est immeuble, les paysages, les produits de terroirs, les techniques, les savoirs et savoir-faire qui ont permis de créer les éléments précités, nécessaires pour la plupart à leur entretien, et enfin les représentations sociales et culturelles qui donnent sens aux pratiques et aux objets matériels participant de ce patrimoine. Cette définition, classique en ethnologie mais qui pourrait probablement être revendiquée par des chercheurs en sciences de l'homme, n'est pas un exercice de style scientifique. Depuis que le rapport a été diffusé dans les administrations de l'Etat, auprès de nombreuses collectivités locales, d'organismes publics, de chercheurs, elle commence à être reprise et utilisée pour donner un cadre à la nécessaire globalité des interventions sur le monde rural. Elle correspond surtout à un sentiment qui se diffuse largement dans l'opinion publique depuis quelques années : les paysages nous parlent de la diversité des hommes, des techniques qu'ils mettent en œuvre, de leurs choix de société, de leur histoire. Ils sont probablement en train de devenir un patrimoine collectif à part entière si l'on en juge par les débats passionnés et parfois virulents dont ils sont l'objet entre les divers groupes d'usagers⁶. Ce qui peut aujourd'hui apparaître comme une évidence aux observateurs attentifs est pourtant un phénomène récent, même si l'on sait bien le rôle qu'ont pu jouer certaines associations telles la Société de protection des paysages de France créée en 1901, ou le Club alpin français : le séminaire "Patrimoines" qui s'est tenu entre 1987 et 1989 au Collège International de Philosophie, qui marque une étape importante dans notre réflexion contemporaine sur le patrimoine, renvoie l'approche des paysages soit à leur place dans l'histoire de l'art, soit à la gestion des ressources naturelles, faisant une impasse presque totale sur les usagers⁷.

La France ne comprend que quelques centaines de bâtiments ruraux vernaculaires sur plus de 40 000 protégés au titre des monuments histo-

riques, une extrême diversité de ses paysages, relativement mieux préservés qu'ailleurs parce que les mutations des campagnes y furent plus tardives, mais aussi le plus grand parc de résidences secondaires d'Europe. Or, pour la simple gestion de ce patrimoine, pas moins de quatre ministères sont compétents sur l'ensemble du territoire : Agriculture, Environnement, Culture et Equipement, sans compter les régions et les départements qui ont compétence, au titre de la décentralisation, sur le développement local. Chacun a ses politiques, ses procédures, ses financements. La première des urgences est donc clairement de mettre au point des programmes concertés, cohérents, qui prennent en compte le patrimoine rural dans sa globalité. Parmi les trente propositions faites par le rapporteur, on peut citer quelques unes qui, sur le thème des paysages, ont déjà reçu un début de réalisation dans la région Rhône-Alpes. Dans le cadre du protocole d'actions signé en 1993 par les directeurs régionaux de la Culture et de l'Agriculture⁸, une formation spécifique sur les paysages est organisée chaque année à destination des professionnels des deux ministères. Début 1995, suite à une collaboration entre services de l'Environnement, de la Culture et l'architecte des Bâtiments de France, une étude devrait démarrer pour créer sur le pays de Bourdeaux, dans le département de la Drôme, une Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP) dite de pays, associant étude architecturale, étude paysagère et étude ethnologique en vue d'une protection globale des paysages. Elle devrait prendre en compte certaines techniques agricoles, des pratiques sociales qui ont produit des artefacts très spécifiques, comme les cimetières familiaux protestants qui ponctuent de leurs vieux cyprès les petites vallées affluentes de la Drôme. Dernier exemple, la mise en œuvre d'une politique de connaissance et de diffusion des produits dits de terroir, soutenue par la Région Rhône-Alpes et l'Etat (services de l'Agriculture et de la Culture), qui devrait permettre le maintien, en particulier, de certains paysages agricoles de moyenne et haute montagne en favorisant des formes de développement qui ont fait leurs preuves, par exemple en Beaufortain⁹.

La préservation d'un lien fort entre la qualité de l'environnement (tant biologique, social que culturel), la production agricole et la sauvegarde des races domestiques menacées ou rares a été repris et développé, parmi quelques autres pistes, dans un autre rapport, présenté par le sénateur Gérard Larcher au premier ministre et au ministre de la Culture et de la Francophonie¹⁰. On peut citer

4 - Les exemples auraient tout aussi bien pu être pris parmi des opérations initiées par les administrations de l'Environnement ou de l'Agriculture qui associent à leurs démarches les dimensions culturelles, par exemple l'opération Grand site de Sixt, en Haute-Savoie, ou la mise en place du Centre du Pradel, en Ardèche, qui associe lycée agricole, centre de recherche universitaire sur les montagnes sèches, et espace culturel.

5 - Isac Chiva, Une politique pour le patrimoine culturel rural, rapport présenté à M. Jacques Toubon, ministre de la Culture et de la Francophonie, avril 1994.

6 - Entre cent exemples, on peut citer : Josette Debroux, La construction sociale d'un paysage en crise, rapport pour le ministère de la Culture, mission du Patrimoine ethnologique, 1993, portant sur le massif de Belledone.

7 - Les actes de ce séminaire ont été publiés par: Jeudy, H.P., Patrimoines en folie, Paris, 1990.

8 - Ce protocole fait suite à la convention signée en 1991 entre les deux ministres de la Culture et de l'Agriculture. Il comprend une quarantaine d'actions soutenues en 1993-94 par les deux directions régionales. Pour 1995 la collaboration devrait se renforcer autour de plusieurs axes, en particulier la problématique terroir/paysages inscrite au XII^e plan.

9 - Lire par exemple : Vivier, D., "Les micro-marchés des produits de qualité : un atout pour le développement des montagnes d'Europe (l'exemple du fromage de Beaufort. Alpes françaises)", Revue de Géographie Alpine, 1992, 4.

10 - Gérard Larcher, Patrimoine animal, patrimoine rural. Contribution à la vie du territoire. Rapport présenté au premier ministre et au ministre de la culture et de la Francophonie, septembre 1994.

11 – Pour la clarté de mon propos, je ne me suis pas étendu sur les difficultés rencontrées pour mettre en œuvre, sur le terrain, ces prises en compte patrimoniales et paysagères dans la production agricole. Il va sans dire qu'il existe de nombreuses résistances dans le monde agricole, voire des oppositions, qui se sont abondamment exprimées en France lors du référendum sur le traité de Maastricht. Un bon exemple de ces tensions est celui de l'opposition virulente à l'organisation de la fête de la transhumance de la fédération ovine de la Drôme qui avance des arguments financiers et sanitaires dont la presse locale s'est parfois fait l'écho.

12 – Dans un plaidoyer pour une politique agricole soucieuse, à côté de sa fonction productive, de ses fonctions sociale, territoriale et culturelle, le "Groupe de Seillac" défend un autre type d'agriculture favorisant les circuits courts, la préservation des paysages, des investissements mesurés, et des pratiques commerciales plus conviviales. In Pisani, E., Groupe de Seillac, "Pour une agriculture marchande et ménagère", Editions de l'aube, 1994.

13 – Les jasseries sont les bâtiments d'estive dans lesquels les bergers logeaient et fabriquaient les fourmes au lait de vache. C'est l'équivalent des burons du Cantal.

14 – Il est intéressant de noter le symbole très particulier qu'est le genêt dans les montagnes du Massif Central : alors que pour les agriculteurs il est le symbole de la déprise, de l'obsolescence d'une civilisation rurale qui a fondé ses valeurs sur l'exploitation du sol, pour le touriste il est l'image même d'une campagne gaie, un peu sauvage, comme il aime la retrouver durant ses séjours.

quelques exemples, peu nombreux mais significatifs de ce qui peut apparaître comme un cercle vertueux de l'impact de l'introduction du patrimoine culturel et paysager dans l'agriculture : la relance de la production du fromage d'Abondance laitier ou fermier, en Haute-Savoie, après l'obtention de l'AOC, permet, dans une zone de moyenne et haute montagne, le développement d'une activité économique moins déstructurante pour l'environnement et la société locale que celle du "tout-ski" qui prévaut encore bien souvent dans les Alpes du nord. Elle s'est accompagnée d'une préservation des alpages, du maintien en activité des chalets d'alpage menacés d'abandon, de l'essor d'un tourisme "doux" en saison d'été, et de la survie de la race bovine d'Abondance ; dans les Ardennes belges, le débardage par des chevaux de trait, qui a trouvé chez nos voisins une rentabilité qui ne semble pas devoir s'appliquer chez nous, permet un entretien de la forêt moins agressif tout en découvrant des destinées nouvelles à des races de chevaux qui étaient relégués dans les haras ou les conservatoires ; on pourrait citer également la transhumance des moutons de la Crau qui chaque été sont conduits sur les hautes prairies du massif du Vercors, accompagné de la naissance, en 1991, de la fête de la transhumance de Die¹¹.

Constatant que l'application de modèles agricoles réducteurs¹², uniformes, conduit à un appauvrissement rapide des patrimoines ruraux tant paysagers, culturels que biologiques, le rapporteur souligne l'urgence à mettre en œuvre des politiques cohérentes entre les ministères intéressés. Parmi les propositions d'actions, on en relèvera quelques-unes qui traitent plus particulièrement des paysages : développer la formation aux pré-occupations agro-environnementales et patrimoniales dans l'enseignement agricole ; étendre les compétences des services départementaux de l'Agriculture au Patrimoine et à l'Environnement ; favoriser l'action des parcs naturels pour l'animation et la conservation du patrimoine en voie de disparition ; compléter les appellations d'origine contrôlée (AOC ou AOP) par un cahier des charges patrimonial ; créer des plans de développement durable interministériels associant explicitement les problématiques patrimoniales et paysagères.

AGRICULTURE, PATRIMOINE ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Mais il est évident que cette politique de préservation des richesses patrimoniales et paysagères ne peut se conforter à grande échelle et durer

que si elle se réalise autour d'un projet économique. L'abandon depuis 20 ans de l'estive dans les Monts du Forez conduit à la disparition progressive de ces paysages typés du Massif Central : les jasseries¹³ tombent en ruines ou sont transformées en restaurant, les alpages sont gagnés par la friche quand ils ne sont pas investis par des troupeaux de moutons, entourés de fils de fer barbelés. La production de la fourme se fait maintenant exclusivement dans les villages, alors que la demande touristique est plus forte sur la montagne : pour satisfaire le touriste, une fête pseudo-traditionnelle du mouton est maintenant organisée dans des prairies d'estive qui ne connaissent plus que des bovins et quelques chèvres. Ici, le système traditionnel semble irrémédiablement disparu, il est fort probable que la transformation des paysages est inéluctable et que les éléments patrimoniaux ne survivront que sous une forme folklorisée. Une relance économique n'est pas à exclure, tirée peut-être par la demande touristique, mais elle se fera sur des bases nouvelles.

A *contrario* de cet exemple que nous avons pris dans le Rhône-Alpes, on peut citer des opérations initiées avant qu'il ne soit trop tard. Le rapport Larcher présente, sur les bases d'un travail réalisé par Yves Michelin, chargé de mission au Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, une tentative exemplaire de remise en vigueur d'un système agro-pastoral dans le Massif Central. Le "système Salers" associe en effet une race bovine, un ensemble de villages d'origine médiévale, des fermes d'alpages, des fromages et des paysages d'estive. Au XIX^e siècle, sous l'effet de la pression démographique, le système ancien, d'origine médiévale, évolue. La moindre parcelle de montagne est exploitée, les paysans construisent de nombreux burons, ils fixent les races de Salers et d'Aubrac, mais la double exploitation persiste, la bourgeoisie ayant remplacé l'aristocratie. Cependant, aujourd'hui, cette forme d'exploitation de la montagne a quasiment disparu : les estives sont reconverties pour l'accueil de vaches allaitantes quand elles ne sont pas envahies par les genêts¹⁴, la production fromagère s'est repliée vers le bas, les agriculteurs préférant la production de lait ou de viande, plus rémunératrice. Le nombre de Salers, dont le lait à teneur en matières grasses et en azote est particulièrement adapté à la production fromagère, diminue inéluctablement, et il ne reste plus aujourd'hui que huit exploitants qui fabriquent dans les burons, garantissant ainsi une certaine activité sur les alpages. Ces huit agriculteurs se sont réunis dans l'association des buronniers du Cantal pour promouvoir leur fromage et justifier

d'un prix de vente plus élevé, organiser l'accueil des touristes, améliorer les conditions de production, mieux défendre leurs intérêts auprès des pouvoirs publics.

Dans un contexte différent, cette démarche est celle qu'ont décidé de suivre les agriculteurs de la commune de Mieussy. Située en Haute-Savoie dans le canton de Saint-Jeoire, dans la moyenne vallée du Giffre, Mieussy est représentative de nombreuses communes savoyardes dont le paysage est encore très marqué par l'activité agricole. Celle-ci a pu se maintenir grâce à une production fromagère de qualité à forte valeur ajoutée (reblochon, abondance), alors qu'une majeure partie de la population vit de l'industrie (en particulier du décolletage) et du tourisme d'hiver (avec les deux stations voisines des Brasses et de Sommand-Praz de Lys). Autre élément important dans la vie de la vallée, la proximité de Genève dont l'influence se fait sentir quotidiennement, par le nombre de travailleurs frontaliers, par la place des suisses dans l'économie locale, mais surtout parce que toute cette zone, considérée comme l'arrière-pays genevois, subit une très forte pression foncière et connaît un important tourisme de proximité d'origine urbaine. Nous sommes dans une configuration bien connue des géographes et des urbanistes, assez semblable à celle décrite par le rapport de la DRAF évoqué plus haut : les paysages se ferment progressivement, la forêt gagne sur les prairies et les alpages, elle se rapproche des habitations jusqu'à parfois les isoler. Plus que par les effets de la déprise agricole qui a pu être plus ou moins contenue, ces paysages se transforment sous l'action de la déprise agricole, d'un développement mal maîtrisé de la construction, d'une économie touristique qui modèle les pentes pour les besoins du ski. C'est l'une des raisons pour lesquelles a été créée l'Association de Développement de la vallée du Giffre (ADEGI), qui rassemble élus et représentants du monde socio-professionnel, un poste de chef de projet ayant été financé sur un programme interministériel Emploi Formation Environnement, et un chargé de mission pour la Culture et le Patrimoine a été recruté. Les financements obtenus, généralement réservés à des régions en difficulté économique, ont pu l'être à titre expérimental parce que, parmi ses divers projets, l'ADEGI a celui de participer à un développement de l'agriculture qui favorise un entretien des paysages et l'essor d'un tourisme "doux", organisé autour de la mise en valeur du patrimoine culturel.

Parallèlement, est né le projet de création de la coopérative des Hauts-Fleury, en partenariat avec l'association Paysalp-Ecomusée de Savoie (ancien

Musée Paysan de Viuz-en-Sallaz), grâce à une aide du FIAM et de la DRAC. Inquiets de l'avenir de la production laitière dans la vallée, et soucieux de ce que la plus-value de la production fromagère ne leur rapporte pas, les agriculteurs de la SICA Arve-Giffre-Risse lancent en 1990-91 un stage de réflexion sur les trois cantons de Saint-Jeoire, Taninges et Samoëns plus trois communes du canton de Cluses. C'est une page de l'histoire de la vallée et de ses alpages qui est en train d'être tournée¹⁵.

Les fruitières de la moyenne vallée du Giffre ont été construites pour la plupart entre la fin du XIX^e et le début du XX^e siècle. Il y en eut jusqu'à 6 à Mieussy, dont plusieurs, temporaires, fonctionnaient dans les alpages. Créées pour la fabrication de fromages à pâte cuite, certaines ont ensuite fait appel à des fruitiers venant de Thônes ou du Grand-Bornand et se sont adaptées pour la fabrication du reblochon dont la demande connut un essor important à partir des années trente. Il reste aujourd'hui trois fruitières dans la commune (5 dans la moyenne vallée du Giffre) qui ne correspondent plus aux nouvelles normes européennes d'hygiène. En fait cette vallée, malgré une production ancienne, n'a pas de véritable tradition fromagère. On a fait du fromage lorsque c'était économiquement intéressant, en sollicitant des fromagers étrangers à la région, mais sitôt que le revenu baisse, on se contente de vendre du lait, sans se battre pour défendre une production d'ailleurs fort diverse : le reblochon, introduit probablement vers 1934, est la production majeure, mais reste presque exclusivement fabriqué en fruitière, sans production fermière ; la tomme, autrefois produite dans les alpages par chaque famille, n'est plus que résiduelle ; le fromage d'Abondance, bénéficiant de la création de l'AOC qui s'étend jusqu'ici, progresse un peu ; jusque dans les années 1970 il y eut une production importante d'emmental, disparue aujourd'hui. En fait, il n'y a pas de fromage spécifique à cette zone qui lui permettrait de défendre une identité de pays. Aujourd'hui, le savoir-faire et la maîtrise du marché n'appartiennent pas aux agriculteurs, ils sont entre les mains des fruitiers et d'un groupe industriel de l'agro-alimentaire (par l'intermédiaire des Fermiers savoyards, filiale du groupe Besnier) qui achète le lait, dans une perspective exclusivement économique.

A la suite d'une étude réalisée par le Service d'Utilité Agricole à Compétence Interdépartementale (SUACI) concluant au nécessaire regroupement des agriculteurs de la vallée dans une structure commune, il a été décidé d'agrandir la fruitière de Samoëns, la commune la plus

15 - L'essentiel des informations est tiré d'entretiens avec le directeur de Paysalp, Roger Desbiolles. Pour plus de détails voir : Sylvie Cattin, Mettre en scène le patrimoine. Exposition et fruitières des Hauts-Fleury, Mémoire de DESS Sociologie appliquée au développement local, Université lumière Lyon II, 1994.

16 - La Lettre des Amis du Mézenc,
15 novembre 1993.

touristique située dans le haut de la vallée, et de passer contrat avec les Fermiers savoyards. Elle est aujourd'hui, de très loin, la plus grosse fruitière de la vallée avec 30 000 litres de lait par jour. Afin de ne pas tomber sous la coupe de l'industrie agro-alimentaire, les 25 sociétaires des trois fruitières de Mieussy, dont la plupart sont alpagistes, se sont, eux, rassemblés autour d'un concept différent. La gérance de la coopérative, qui devrait ouvrir en 1996, sera supprimée, remplacée par une gestion directe (suivant l'exemple de Beaufort, en Savoie, qui est devenu un modèle de développement), la vente directe sera privilégiée, favorisée par l'implantation des bâtiments le long d'une route touristique fréquentée (pour rejoindre Samoëns, les Gets et Morzine/Avoriaz), un espace d'exposition et de dégustation sera créé, laissé à la gestion de Paysalp, dans lequel devraient être privilégiés la présentation de l'activité agricole en montagne, le travail du fruitier, le rôle de l'estive dans le maintien des paysages d'alpage. La spécificité de la démarche est de mettre au cœur de la stratégie commerciale la préservation d'un patrimoine économique, paysager et social. A travers le reblochon, dont on se réapproprie la totalité de la chaîne de production et de commercialisation, on souhaite vendre un pays, une manière de vivre et de travailler, des saveurs, des connaissances de la nature et des savoir-faire, qui contribuent à l'entretien des paysages, à la préservation du patrimoine culturel et au maintien d'une autonomie économique. La promotion commerciale par la tradition, si souvent caricaturée par les marchands de camemberts industriels, trouve ici sa justification économique, sociale, culturelle, même si il y aurait à redire sur la manipulation de la tradition qui est à l'œuvre, ici comme ailleurs.

APPROPRIATION SOCIALE DU PATRIMOINE PAYSAGER ET DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE

L'exemple de la vallée du Giffre a cette particularité de montrer une prise en compte des paysages qui s'appuie sur le développement d'une agriculture différente, plus respectueuse de l'environnement et des modes de production traditionnels. Cependant ces montagnes de Haute-Savoie ont le rare privilège de connaître une vitalité économique incontestable, et d'avoir des productions agricoles à haute valeur ajoutée. La dynamique patrimoniale peut-elle être également porteuse de développement dans des zones moins favorisées, qui n'ont pas la possibilité d'être identifiées par un produit "de terroir" à bonne valeur marchande? A partir d'un exemple

pris dans les montagnes ardéchoises, nous examinerons une autre voie, qui part du patrimonial exclusivement, pour construire lentement, progressivement, un projet plus global.

A proximité du Gerbier de Jonc, à cheval sur les départements de l'Ardèche et de la Haute-Loire, le massif volcanique du Mézenc, rattaché côté Ardèche au pays des Boutières, a connu jusqu'au début du XX^e siècle une certaine prospérité. Région agricole, elle possédait des troupeaux de bovins d'une race propre, la race mézenc, aujourd'hui disparue. Animaux de trait robustes, ils étaient également élevés pour produire une viande persillée, appelée le *fin-gras*, très appréciée sur les marchés stéphanois, valentinois et lyonnais. A mi-chemin entre les hautes terres du Massif Central et la vallée du Rhône, le Mézenc était une région de passage dont les marchés étaient florissants. Plus bas, dans la vallée de l'Eyrieux, les moulinaiges de soie apportaient un complément d'activité, essentiellement féminine. Aujourd'hui, il reste peu d'agriculteurs et nombre de maisons ont été transformées en résidences secondaires. Cependant, parmi ces nouveaux résidents, beaucoup ont des parents qui sont nés dans le pays. Des associations rassemblant "néos" et autochtones se sont créées dont une, les "Amis du Mézenc", s'est engagée dans la collecte du patrimoine boutiérais. Créée en 1987, elle a pour objectif "*la connaissance, la mise en valeur et la défense du patrimoine tant naturel que culturel de la région du Mézenc*"¹⁶. Forte de 345 membres (chiffres fin 1993), dont 21 % résident dans les communes limitrophes du Mézenc et 42 % en Ardèche et en Haute-Loire, l'association édite une lettre trimestrielle et une bonne revue d'érudition, les *Cahiers du Mézenc*.

Dans le cadre d'un programme Leader, financé par l'Union Européenne, quatre associations locales ont proposé la réalisation d'un programme de tourisme culturel. En lui-même, ce projet n'est guère original. La particularité n'est pas dans l'objectif, souvent affiché et très rarement mené dans des termes satisfaisants, elle est dans la méthode employée : le recensement du patrimoine, qui devrait aboutir à l'édition de cent fiches, est réalisé par les bénévoles des associations encadrés par quelques-uns des membres dont les compétences scientifiques et patrimoniales sont incontestables. Autour du travail d'enquête, une véritable dynamique sociale a été favorisée afin de renforcer l'appropriation du patrimoine local par les habitants et les résidents. Les thèmes dont les fiches traiteront sont très divers : l'habitat, la vie

quotidienne, le patrimoine religieux, l'eau, la terre et le feu (il s'agit, avant tout, de la géologie), la faune, la flore.

Même s'il n'est que rarement nommé, le paysage dans ses dimensions écologique, géologique, agricole, culturelle, est au cœur de cette démarche. Considéré comme une ressource qu'il faut mettre en valeur pour favoriser le tourisme, il est d'abord l'un des supports essentiels de nombreuses activités locales sociales, économiques, culturelles. Cependant, la démarche des associations est en opposition avec la démarche habituelle du marketing touristique. Elles veulent absolument garder la maîtrise d'ouvrage des "circuits", elles se méfient des cabinets d'études qui seraient prêts à proposer des produits de tourisme culturel clé en main. Leur objectif n'est pas dans une quelconque rentabilité commerciale, il n'est pas de multiplier la fréquentation, il est dans une prise de conscience progressive que la valeur culturelle de leur environnement peut contribuer au renouveau de la région. Au-delà du développement touristique, dont on connaît les limites et les risques pour l'équilibre écologique et économique d'une région en difficulté, d'autres projets sont en cours pour utiliser l'atout que représente le paysage volcanique d'un massif bien connu des spécialistes, et pour tenter de relancer l'agriculture sur des créneaux spécifiques.

Les exemples que nous avons cités se rejoignent en un point qui mérite d'être souligné : le paysage, souvent considéré comme un enjeu important du développement du local, n'est pas pris en compte comme tel. Il est généralement abordé par ses composantes considérées comme des ressources patrimoniales qu'il faut préserver et qu'on peut mettre en valeur. On retrouve là une réflexion faite par certains auteurs¹⁷ qui ont remarqué que le paysage est une construction savante, un concept urbain qui n'a pas d'équivalent dans les représentations populaires. Cette remarque nous conduit à avancer que si, pour les pouvoirs publics et les chercheurs, le paysage est une entité, un système de compréhension du milieu qui peut être préservé, sa gestion par les populations passe plutôt par la prise en compte de ses constituants considérés comme autant d'éléments patrimoniaux sur lesquels des actions de protection peuvent être envisagées. L'approche patrimoniale permet d'isoler des catégories proches du sens commun (la flore, la faune, des terres cultivées, l'architecture, les éléments naturels comme l'eau...) sur lesquelles l'appropriation sociale est plus simple, et donc la gestion des paysages mieux articulée aux préoccupations de nos contemporains.

17 - François Tomas, à l'occasion d'un stage organisé au château de Goutelas, dans la Loire, faisait remarquer qu'il n'y avait pas de terme en français dialectal pour évoquer la notion de paysage. Voir également Jacques Cloarec, Martin de la Soudière, Plateau ardéchois, Vivarais cévenol, étude ethnosociologique d'une mise en paysage de l'Ardèche, ministère de la Culture, mission du Patrimoine ethnologique, 1991, à paraître 1995.